



Huissier et paiement des depens d'appel

Par **Sinsouille80**, le **19/12/2020 à 14:19**

Bonjour
J'aimerais savoir :
Mon ex est condamné aux entiers dépens d'appel, soit 250e.
Elle propose de me payer 20e par mois et déduit des frais qui n'existent pas (achat de fournitures pour notre fille que l'on a déjà divisé par 2).
J'ai demandé à mon avocat si il était possible de passer par un huissier, celui ci me répond que oui mais si il juge QU elle ne peut pas payer autrement, les frais seront à ma charge.
Mais je lui ai dit autre chose sur le net.
Pouvez vous l'aiguiller svp ?

Par **amajuris**, le **19/12/2020 à 17:27**

bonjour,
votre avocat a raison.
il faudra bien que quelqu'un paie l'huissier que vous aurez mandaté.
vous pouvez donc demander à un huissier d'intervenir mais, il se paiera sur l'argent récupéré, si aucune somme ne peut être récupérée, l'huissier vous présentera la facture.
pour récupérer peut-être 250 €, réfléchissez bien avant de solliciter un huissier.
salutations